

DES SAISONNIÈRES AUX « SANS-PAPIERS » : MIGRATION, GENRE ET ÉCONOMIE POLITIQUE DES CORPS (IN)SÉCURISÉS EN SUISSE

Victor SANTOS RODRIGUEZ, Institut de hautes études internationales
et du développement (IHEID), victor.santos@graduateinstitute.ch

RÉSUMÉ

À l'appui d'une ontologie féministe centrée sur les corps, cet article rend compte des effets croisés du régime migratoire libéral-sécuritaire et des normes de genre en Suisse. Il montre comment cette configuration insécurisante produit un sous-prolétariat de femmes immigrées dont le travail est relégué dans des espaces d'invisibilité mais non moins extrait au bénéfice de l'économie. Cette perspective éclaire la condition des saisonnières et épouses de saisonniers d'hier, tout en mettant en relief la continuité entre leur situation et celle des travailleuses « sans-papiers » d'aujourd'hui. Les récits incarnés de l'insécurité disent le rapport consubstantiel qui lie domination et résistance.

Mots-clés : *corps, migration, (in)sécurité, genre, travail.*

INTRODUCTION

Le statut de saisonnier-ère (permis A) a longtemps été la pierre angulaire de la politique migratoire suisse. Environ la moitié des travailleur-euse-s qui entraient chaque année en Suisse durant la période 1949-1963 étaient ainsi des saisonnier-ère-s ; quelque sept millions de permis A ont été délivrés entre 1948 et 2002 (PIGUET, 2013 : 10, 16-17). Si l'idée d'une immigration « temporaire » a pu imprégner les politiques migratoires d'autres pays, l'addition et la longévité des structures coercitives qui composaient le statut de saisonnier-ère helvétique – entre autres : contrôle sanitaire d'entrée, stricte interdiction du regroupement familial, absence de mobilité (emploi, secteur et canton), impossibilité de signer un bail à loyer à son nom, discriminations en matière d'impôt et de sécurité sociale et obligation de quitter le pays durant les « ruptures saisonnières » sans garantie de retour la saison suivante

(CALVARUSO, 1974; CASTELNUOVO-FRIGESSI, 1978) – en faisaient une construction juridique sans réel équivalent en Europe.

Par sa dureté, le permis A a engendré une grande misère humaine, dont le phénomène des « enfants du placard »¹ constituait sans doute la plus triste expression. Entre la fin des années 1960 et le début des années 1970, plusieurs reportages et articles de presse ont rendu compte de la situation de ces enfants, suscitant un certain émoi dans l'opinion, tout en ne facilitant guère les relations diplomatiques de la Suisse avec les pays d'émigration. Au lieu d'assouplir les dispositions relatives au regroupement familial, les autorités fédérales ont réagi au problème en 1972 en décrétant que les épouses de saisonniers qui souhaitent prendre un emploi pour la première fois en Suisse ne pourraient dorénavant le faire qu'à la condition de ne pas avoir d'enfants mineurs². Cette mesure a ceci de significatif qu'elle raconte à elle seule le rapport historique de la Suisse à l'immigration et la condition spécifique des femmes issues du sous-prolétariat immigré, c'est-à-dire des travailleuses les plus discursivement invisibilisées, légalement fragilisées et matériellement exploitées.

D'une part, la dureté du permis A et l'intransigeance des autorités en matière de regroupement familial doivent être comprises en relation avec la question de l'« Überfremdung », une notion apparue dès le début du xx^e siècle dans la sphère publique helvétique, puis progressivement institutionnalisée jusqu'à se trouver au cœur de la première loi nationale sur l'immigration de 1931. L'« Überfremdung » renvoie à l'altération excessive de l'identité nationale induite par la surpopulation étrangère (ARLETTAZ, ARLETTAZ, 2004) et présente en ce sens le fait migratoire sous un angle *sécuritaire*, à savoir en tant que danger existentiel qu'il s'agit pour l'État de combattre en priorité. Cette approche sécuritaire xénophobe a historiquement cohabité avec une vision libérale et utilitariste « xénophile » qui correspond aux importants besoins en main-d'œuvre étrangère de la Suisse. Ainsi pouvait-on lire à l'article 16 alinéa 1 de la loi de 1931 qui régirait la politique migratoire suisse pendant près de trois quarts de siècle : « Pour les autorisations, les autorités doivent tenir compte des intérêts moraux et économiques du pays, ainsi que du degré de surpopulation étrangère [“Überfremdung”]. » Loin d'être contradictoire, l'interaction entre les raisons libérale et sécuritaire est mieux décrite comme *productive* car constituer l'immigration en menace sécuritaire, tout en retenant son utilité économique, a pour effet de générer des sujets déshumanisés, déposés de leurs droits fondamentaux et donc dociles dont les employeur-euse-s peuvent disposer à souhait. Le permis A a été le plus pur produit de cette tension libéral-sécuritaire déshumanisante.

D'autre part, l'interdiction de séjour et de travail faite aux femmes qui étaient à la fois épouses de saisonniers et mères d'enfants mineurs révèle le caractère hautement genré du régime d'exploitation libéral-sécuritaire. Une telle mesure discriminait spécifiquement ces femmes en ce qu'elle les réduisait à leur rôle de gardienne

¹ Il s'agit des enfants d'étranger-ère-s – possiblement entre 10 000 et 15 000 dans les années 1970 (*Temps présent*, 19 novembre 2009) – qui devaient vivre cachés en Suisse du fait de l'interdiction du regroupement familial.

² À ce propos, voir par ex. : Département fédéral de justice et police, instructions du 12 juillet 1973 aux polices cantonales, p. 10 – Archives fédérales suisses, E4001E#1985/152# 225*, 0005.10.01, Fremdarbeiterregelung: Regelung 72, 73.

du foyer, extérieure à la sphère «productive», tout en aggravant dans les faits leur précarité en tant que travailleuses puisque bon nombre d'entre elles continueraient de venir en Suisse pour y exercer une activité salariée dans l'illégalité (CASTELNUOVO-FRIGESSI, 1978: 197). Porter le regard sur cette mesure peu commentée, noyée dans l'abondante production réglementaire de l'administration étatique, nous invite à considérer les particularités des expériences vécues dans l'univers sous-prolétaire par les femmes immigrées.

Si la recherche sur les femmes immigrées en Suisse a été foisonnante depuis une vingtaine d'années (par ex.: FIBBI *et al.*, 2001; RIAÑO, 2007; DAHINDEN *et al.*, 2007; FISCHER, DAHINDEN, 2017), après un long oubli (pour des travaux pionniers: LEY, 1981; FIBBI, 1995), rares ont encore été les études qui portent *spécifiquement* sur les saisonnières et les épouses de saisonniers (pour une exception notable: SHAUKAT, 2013). Le présent article cherche à rendre compte de la condition singulière, bien qu'hétérogène, de ces travailleuses statutairement les plus précaires. Il met par ailleurs en relief la remarquable continuité entre leur situation et celle des travailleuses domestiques «sans-papiers» contemporaines, couvrant pour ce faire la période allant de la fin de la Seconde Guerre mondiale à aujourd'hui. À l'appui d'une ontologie féministe centrée sur les corps³, cet article montre comment le genre structure la mise au travail des immigrées sous-prolétaires d'hier et d'aujourd'hui dans un contexte de migration insécurisée.

Sur le plan empirique, l'analyse repose sur un vaste travail de documentation (lois et dispositions d'exécution, accords internationaux, messages et rapports du gouvernement, statistiques, articles de presse, informations syndicales, affiches, lettres, films, émissions TV, photos et littérature secondaire) et une série de cinquante-sept entretiens semi-directifs menés dans le cadre d'une thèse de doctorat (SANTOS RODRIGUEZ, 2020). Les entretiens ont notamment été réalisés avec des saisonnier·ère·s, des épouses de saisonniers et des «sans-papiers» en vue de mettre en relation les structures de domination et les récits incarnés de celles et ceux sur qui elle s'exerce, et qui y résistent.

MIGRATION, GENRE ET ÉCONOMIE POLITIQUE DES CORPS (IN)SÉCURISÉS

Notre point de départ est une intuition théorique développée dans les études critiques de la sécurité en relations internationales: celle de la *sécurisation* (BUZAN *et al.*, 1998). Cette approche s'intéresse moins à ce que la sécurité *est* qu'à la façon dont elle est *construite* et ce qu'elle *fait*. Il s'agit, autrement dit, d'étudier les effets performatifs de la sécurité en tant que vision du monde articulée en termes de menace existentielle, d'urgence et d'impératif d'agir par tous les moyens nécessaires dans un souci de survie (BUZAN *et al.*, 1998: 21-47). La sécurisation désigne le processus à travers lequel un objet «ostensiblement non sécuritaire» – comme la migration – est socialement constitué en menace sécuritaire pour un objet de

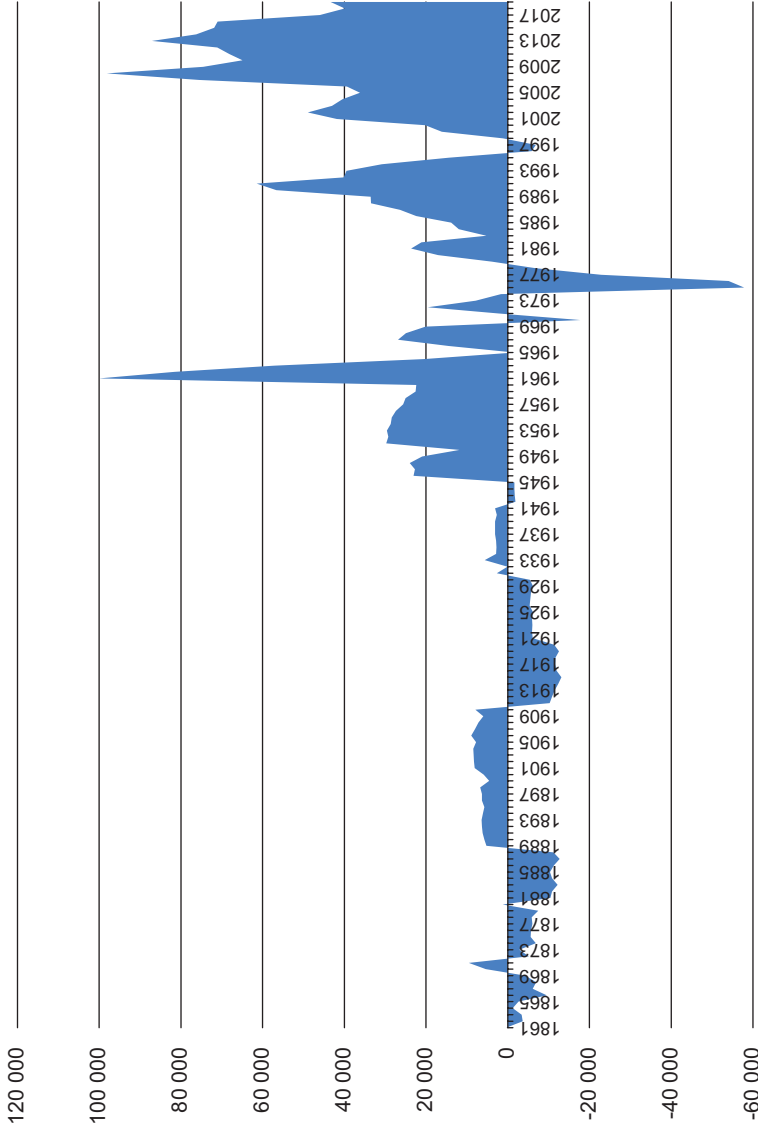
³ L'ontologie renvoie ici aux éléments constitutifs de la réalité sociale tels que postulés théoriquement pour développer des connaissances. Cet article défend que l'étude des corps et de leurs inscriptions sociales permet d'enrichir notre compréhension des phénomènes migratoires, notamment du point de vue du genre.

référence – comme l’identité collective d’un État. Les études sur la sécurisation de la migration (pour un tour d’horizon : HUYSMANS, SQUIRE, 2017) ont montré que le déploiement d’une rationalité sécuritaire n’est de loin pas un processus anodin mais institue des relations de peur et d’antagonisme qui exposent les migrant-e-s à diverses formes de violence et d’exclusion. En ce sens, la sécurisation de la migration engendre l’*insécurité* des migrant-e-s.

Cette perspective théorique rend utilement compte du cas de la Suisse où la migration, vue à travers le prisme de l’«*Überfremdung*», a été très tôt constituée en menace sécuritaire. Ceci explique, nous l’avons dit, les très sévères contraintes associées au permis A, instrument phare de la politique d’immigration des décennies consécutives à la guerre, mais aussi le fait que la politique de nationalité helvétique a été une des plus restrictives d’Europe jusqu’à nos jours (GLOBALCIT, 2016) ou encore que la Suisse «*humanitaire*» a joué un rôle pionnier dans l’élaboration de dispositifs de dissuasion en matière d’asile à l’échelon européen (HAZAN, HAZAN, 1996 : 107), sans parler de l’activité référendaire antimigration qui, en toile de fond, n’a cessé de rythmer la vie politique du pays depuis les années 1960. Mais ce n’est là qu’une partie du tableau puisque la Suisse est, dans le même temps, la «*championne de l’immigration*». Un dense faisceau de politiques promigratoires étalées sur le temps long explique son solde migratoire largement excédentaire à l’échelle du dernier siècle et demi (voir graphique 1). Si l’on met le Luxembourg de côté, la Suisse est aujourd’hui le pays de l’OCDE qui compte le plus d’étranger-ère-s dans sa population, de même que la plus grande proportion de personnes nées à l’étranger – avec l’Australie (OCDE, 2019).

Pareille «*schizophrénie*» en matière de gestion de la migration nous oblige à réviser un des postulats les moins questionnés dans la littérature relative à la sécurisation de la migration, à savoir que «*sécuriser*» (combattre) et «*libéraliser*» (favoriser) les mouvements migratoires seraient des opérations contraires. La relation entre ces deux logiques demeure largement impensée dans la littérature, reflétant d’ailleurs en cela la tendance plus générale des études discursives à négliger les dimensions économiques et matérielles. Lorsque la littérature explicite (timidement) cette relation, elle véhicule l’idée que la sécurisation réduirait l’immigration ou, pour le prendre par l’autre bout, que le besoin de main-d’œuvre étrangère limiterait l’étendue de la sécurisation (par ex. : HAMPSHIRE, 2009 : 119 ; BOURBEAU, 2011 : 15 ; KARYOTIS, 2012 : 403). Le cas suisse défie cette idée : le décalage obstiné entre «*Überfremdung*» et recours massif à la main-d’œuvre étrangère suggère d’envisager les logiques sécuritaire et libérale moins dans une relation contradictoire que synergique. En d’autres termes, sécurisation et libéralisation ne sont guère ici des phénomènes antinomiques mais des logiques de pouvoir qui s’appuient l’une sur l’autre pour produire une économie politique de l’*insécurité*.

Pour rendre compte de cette économie politique, notre focale analytique ne sera pas celle des agent-e-s de la sécurisation (politicien-ne-s, médias, bureaucraties, policier-ère-s, etc.), comme c’est le plus souvent le cas dans la littérature sur la sécurisation, mais celle des *corps insécurisés*. Les corps ont longtemps été un angle mort dans la discipline des relations internationales et des études de sécurité en particulier (SHINKO, 2013 ; WILCOX, 2015). Cette longue absence tenait à la vision humaniste libérale qui a traditionnellement dominé la compréhension des



Graphique 1 : Solde migratoire de la Suisse, 1861-2019.

Source : Office fédéral de la statistique.

corps, ceux-ci étant vus comme des organismes individuels animés par la volonté d'un sujet souverain et rationnel (WILCOX, 2015 : 11-12). Les chercheuses féministes ont enrichi notre conception du corps en montrant qu'il n'est d'aucune manière prépolitique, prédiscursif ou anhistorique (BORDO, 1993 ; BUTLER, 2017 ; MOUNTZ, 2018). Le corps est en réalité composé par les forces politiques qui le font accéder à une intelligibilité sociale : ce n'est que dans les toiles de discursivité que le corps *est*. Celui-ci peut en ce sens être conçu aussi bien comme surface sur laquelle des « régimes de vérité » s'inscrivent que comme lieu matériel où la domination opère et, nous le verrons, où la résistance s'exprime (FOUCAULT, 1975, 1976). Une telle ontologie porte notre attention sur les représentations discursives qui assignent les corps immigrés à des identités, fonctions économiques et espaces sociaux spécifiques, mais aussi les techniques du corps déployées par le pouvoir qui, à la manière des visites sanitaires humiliantes pour les saisonnier·ère·s ou des contrôles policiers pour les « sans-papiers », se meuvent en technologies de subjectivation de nature à discipliner la main-d'œuvre étrangère.

Le discours libéral-sécuritaire produit des sujets exploitables en les insécurisant. Mais ce discours, aussi déterminant soit-il, n'opère pas en vase clos. Autrement dit, il ne s'écrit pas sur des « surfaces vierges » : les corps immigrés sont discursivement marqués par d'autres structures de savoirs-pouvoirs qui codéterminent la spécificité de leur condition. Le régime de genre est un de ces discours structurants. Il se fonde sur la subordination de la femme à l'homme, et il se matérialise par l'assignation de la première à des rôles sociaux dévalorisés par rapport à ceux que le second a la légitimité d'endosser⁴. La littérature féministe a abondamment décrit l'investissement politique dont le corps des femmes fait l'objet (par ex. : MOTTIER, 2006). Garant de l'ordre de la société et de la reproduction de la nation, le corps des femmes doit être à « sa place », socialement disponible pour l'époux et les enfants, et spatialement confiné dans l'espace domestique (STASZAK, 2017). Le régime de genre continue de déployer ses effets quand les femmes exercent une activité salariée, dans la mesure où leur assignation au travail « reproductif » les prédisposera à occuper des emplois « féminins », peu ou pas visibles, toujours dévalorisés, typiquement dans le domaine du ménage, de la garde d'enfants ou encore des soins, sans par ailleurs être dispensées de « leur » travail domestique à la maison. Le corps des femmes du sous-prolétariat immigré fait donc l'objet d'une double prise disciplinaire, celle du régime migratoire libéral-sécuritaire et celle du régime de genre.

En d'autres termes, leur vécu corporel en situation de migration insécurisée s'apparente à celui des hommes immigrés d'une condition statutaire semblable, mais s'en différencie sous des aspects cruciaux. Cela ne signifie toutefois pas que le poids des normes de genre et l'insécurisation induite par la politique migratoire doivent être envisagés comme deux structures de domination qui s'additionnent « mécaniquement » pour produire une « double oppression ». Comme le relève Fibbi (1995), il convient de considérer cette articulation dans toute sa complexité. Nous verrons en ce sens comment ces femmes immigrées parviennent aussi à s'emparer des opportunités créées par les normes de genre.

⁴ Seules les catégories de genre *homme* et *femme* sont ici considérées, tout en notant que l'analyse pourrait complexifier cette lecture binaire.

Notons enfin que l'expérience des femmes du sous-prolétariat immigré se distingue aussi de celle des femmes suisses. Le régime de genre a traditionnellement circonscrit le domaine d'activité légitime des femmes suisses à la maternité et au foyer; rappelons qu'elles n'ont acquis les droits politiques au niveau fédéral qu'en 1971 et que leur accès à l'emploi n'a été que tardivement promu (AFONSO, 2019). L'articulation entre le régime migratoire libéral-sécuritaire et celui de genre plaçait les saisonnières dans une autre configuration puisque celles-ci voyaient leur condition de mère niée en tant que *travailleuses*, tout en étant généralement poussées vers les secteurs «reproductifs» en tant que *femmes*. Nous verrons combien la négation institutionnelle de la maternité a pu précariser leur existence.

SAISONNIÈRES ET ÉPOUSES DE SAISONNIERS

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Conseil fédéral s'est appuyé sur la loi de 1931 qui lui conférait de larges pouvoirs discrétionnaires afin d'organiser l'immigration à large échelle dont la Suisse, en pénurie de main-d'œuvre, avait besoin pour répondre à l'embellie économique. Les autorités, par une collaboration serrée entre l'Office fédéral de la police des étrangers et l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), ont alors mis en place un système de rotation de la main-d'œuvre étrangère qui synthétisait les impératifs sécuritaire et économique: il consistait à «inviter» des travailleur·euse·s en provenance d'Italie, puis d'Espagne, plus tard de Yougoslavie ou du Portugal, dont l'extrême précarité du statut permettait l'exploitation puis la «révocation». La clé de voûte de ce système était le permis A dit saisonnier dont les composantes coercitives ont été décrites en introduction⁵.

D'un point de vue du genre, il convient d'abord de noter que l'image communément associée au permis A est celle d'un homme. Cette image a été nourrie par les discours médiatique et politique, mais aussi par le discours académique de l'époque – rappelons que les femmes ont longtemps été absentes des études de migration ou, au mieux, considérées comme des accompagnantes passives (DAHINDEN *et al.*, 2007: 6-7). S'agissant du discours médiatique, une trace de cet effacement peut être trouvée dans le film *Saisonniers en Suisse: une vie à la dure*, réalisé avec des extraits de magazines de la Télévision suisse romande diffusés entre 1960 et 1990, et où la quasi-totalité des corps immigrés représentés sont ceux d'hommes. Il en va de même des affiches politiques relatives au fait migratoire qui ont été produites durant cette période et dont Garufo et Maire (2013) nous offrent un important échantillon: l'immigration est corporellement figurée sous des traits

⁵ Entre la fin de la guerre et l'abolition du permis A saisonnier en 2002, les fortes contraintes associées à ce statut ont été globalement maintenues avec, toutefois, quelques assouplissements induits notamment par la pression diplomatique des pays d'émigration. L'accord entre la Suisse et l'Italie de 1964 a, par exemple, concédé la possibilité de demander le permis B après cinq saisons réalisées consécutivement en Suisse. Notons que le permis B annuel, bien que moins coercitif, soumettait aussi les étranger·ère·s au contrôle de la police des étrangers et constituait un autre rouage du système de rotation. Le permis B rendait le regroupement familial possible, mais à des conditions strictes – l'accord de 1964 prévoyait l'échéance d'un délai de dix-huit mois (contre trente-six auparavant), un «logement convenable», l'assurance de la garde des enfants ou encore une bonne réputation.

Tableau 1 : Effectifs des saisonnier·ère·s selon l'année et le sexe

ANNÉE (ÉTAT EN AOÛT)	HOMMES	FEMMES	TOTAL
1960	125 886 (90,2%)	13 652 (9,8%)	139 538 (100%)
1970	140 162 (90,6%)	14 570 (9,4%)	154 732 (100%)
1980	94 272 (85,8%)	15 601 (14,2%)	109 873 (100%)

Source : données de l'OFIAMT publiées dans *Vie économique* (vol. 33, n° 10, octobre 1960, p. 456 ; vol. 43, n° 10, octobre 1970, p. 559 ; vol. 53, n° 10, octobre 1980, p. 669).

d'hommes. Le corps des femmes immigrées, notamment celui des saisonnières, est donc avant tout un corps *invisible*. Pareille caractérisation restitue pourtant de manière incomplète la réalité du travail saisonnier. Si les permis A ont essentiellement été attribués à des hommes, de nombreuses femmes ont elles aussi été des saisonnières. Ainsi par exemple, sur les 139 538 saisonnier·ère·s que la Suisse a accueilli·e·s en 1960, 13 652 étaient de sexe féminin – soit 9,8% (9,4% pour 1970 et 14,2% pour 1980, voir tableau 1)⁶.

Le deuxième facteur d'invisibilisation sociale des saisonnières est la nature du travail auquel elles sont assignées. Prenons les effectifs de permis A pour l'année 1970 : on constate que l'écrasante majorité des hommes se trouvent dans le bâtiment (80,6%) alors que les femmes se répartissent plutôt dans les professions de l'industrie hôtelière et le service de maison (72,3%)⁷. La division sexuelle du travail est frappante et correspond aux rôles prescrits par les normes de genre. Elle n'est pas sans incidence sur le niveau de reconnaissance dont jouissent les uns par rapport aux autres, dans la mesure où la construction est le travail « productif » par excellence qui sera promu comme indicateur de « croissance économique » (DAHINDEN, FISCHER, 2017 : 452). De l'autre côté, le travail d'entretien et de soins s'apparente au travail « reproductif » traditionnellement dévolu aux femmes dans l'espace domestique et n'est à ce titre pas auréolé du même prestige.

Relevons que cette distribution genrée du travail est (re)produite par les discours médiatique et politique de l'époque. Si l'on revient au film *Saisonniers en Suisse*, il peut être constaté que la parole n'est donnée qu'à cinq femmes en près d'une heure de film. Ces femmes sont *toutes* filmées dans l'espace domestique, notamment la cuisine ou la chambre à coucher, et sont le plus souvent interrogées sur leurs enfants ou époux. De la même manière, en reprenant l'échantillon d'affiches politiques susmentionné, nous constatons que seule l'une d'entre elles représente une travailleuse (voir fig. 1). Avec cette affiche réalisée en 1974 pour combattre l'initiative

⁶ La proportion de femmes était encore plus importante chez les annuel·le·s (permis B).

⁷ Les saisonnières occupaient aussi d'autres emplois à connotation « féminine », typiquement dans l'alimentaire, l'habillement ou encore la santé et les soins personnels.



Figure 1: 500 000 expulsés, Ferez-vous leur travail? (Comité romand contre l'expulsion de 500 000 étrangers, 1974 – Bibliothèque de Genève, Da 2799).

«*contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse*», la vision libérale «xénophile» s'exprime : l'interprétation sécuritaire du fait migratoire est réfutée mais sur des bases strictement utilitaristes («*Ferez-vous leur travail ?*»), rendant ainsi manifeste le fond déshumanisant qui réunit les deux logiques. Sous l'angle du genre, on observe que le seul corps de femme figuré dans cette composition très masculine est mis en scène dans un rôle de protecteur de la sphère domestique. La question rhétorique «*Ferez-vous leur travail ?*» revêt alors une double épaisseur en suggérant qu'il y a le travail que font les personnes étrangères (par rapport aux Suisses) et aussi celui que font spécifiquement les femmes étrangères (par rapport aux hommes étrangers).

L'invisibilisation du travail des saisonnières, indissociable de cette naturalisation genrée des rôles, a contribué à entretenir la représentation selon laquelle les hommes ont été victimes du permis A en tant que travailleurs exploités alors que les femmes l'ont été en tant qu'épouses privées du regroupement familial. Or il convient de souligner que les femmes, bien que minoritaires dans les effectifs, ont elles aussi dû subir dans leur chair les structures d'asservissement attachées à ce «*permis du chantage*» (entretien du 2 novembre 2019 avec Purificação⁸, saisonnière portugaise arrivée en 1985). L'épée de Damoclès que représentait l'hypothèse du non-renouvellement du permis la saison suivante est ce qui poussait par exemple Silvia (entretien du 6 janvier 2020 avec Silvia, saisonnière italienne arrivée en 1959) à travailler sans relâche dans un hôtel de Mürren de 6 h 30 à 22 h 30, avec une heure et demie de pause par jour et une demi-journée de congé par semaine, le tout pour un «*salaire minime*». Ainsi relate-t-elle : «*J'essayais de me comporter bien et de faire le maximum pour pouvoir le renouveler [le permis A]. Il y avait toujours cette crainte qu'il ne soit pas renouvelé. Vous donnez plus que ce que vous devez donner.*» Ce récit illustre le fait que les femmes – comme les hommes – ont été soumises aux effets disciplinants exercés par l'insécurisante autorisation de séjour/travail saisonnière qui plaçait les patron-ne-s dans un rapport de force radicalement favorable.

Cet important rappel étant fait, concentrons-nous sur les aspects qui tendent à singulariser l'expérience des saisonnières par rapport à celle des saisonniers. Deux dimensions incontournables sont les discriminations basées sur le sexe dont elles ont pu faire l'objet, en particulier sur le plan salarial (par ex. : *La Terre valaisanne*, 15 mars 1978 : 16), et le phénomène bien documenté de la double charge de travail qui concerne plus généralement les travailleuses immigrées résidant en Suisse avec leur famille (légalement ou non) (GUYOT JEAN *et al.*, 1977 ; CASTELNUOVO-FRIGESSI, 1978 ; LEY, 1981 ; FIBBI, 1995). Celles-ci cumulaient souvent les responsabilités de salariée et – en raison de la répartition genrée des tâches – gardienne du foyer, ce qui pesait lourdement sur leur état de santé physique et mentale.

D'autres dimensions genrées de l'expérience corporelle de l'insécurité vécue par les saisonnières doivent encore être considérées. L'une d'entre elles est la visite sanitaire. Au début de chaque saison, dès leur arrivée en Suisse, les travailleur-euse-s saisonnier-ère-s devaient soumettre leur corps à une «*épreuve de vérédiction*». D'évêtus, en stricte file indienne, parfois numérotés et soumis à de longues

⁸ Les noms des personnes interrogées ont été anonymisés.

attentes, ces corps étaient scrutés par les bras de l'État en vue d'évaluer leur aptitude au travail ; les « recalés » étaient refoulés et renvoyés au pays d'origine. Par ce rite de passage dégradant, l'État enfermeait d'emblée les immigré-e-s dans leur rôle productif et faisait passer leur corps sous son contrôle souverain. Ainsi, au-delà du souci proclamé de santé publique, la visite sanitaire était un instrument de sélection des corps utiles à l'économie, mais aussi une technique d'inculcation à travers laquelle les immigré-e-s *incorporaient* la rationalité libéral-sécuritaire : leur présence en Suisse ne tiendrait qu'à la performance de leur corps-labeur (SANTOS RODRIGUEZ, 2020). Fibbi et ses collègues (2001 : 133) décrivent bien à propos la visite sanitaire comme « *un épisode fondateur de leur nouvelle identité* ».

Cette technique corporelle de disciplinarisation était genrée en ce que les femmes étaient séparées des hommes, mais aussi parce que les femmes la vivaient globalement plus mal, eu notamment égard à l'offense faite à la pudeur (FIBBI *et al.*, 2001 : 133). Les saisonnières interrogées pour la présente recherche décrivent en effet toutes cet événement au mieux comme très angoissant, au pire comme humiliant, voire traumatique. C'est le cas de Maria dont les yeux remplis de larmes donnent un intense relief au récit (entretien des 3 et 19 novembre 2019 avec Maria, saisonnière portugaise arrivée dans les années 1980) ou de Silvia qui porte encore cette blessure en elle, soixante et un ans plus tard : « *Ce souvenir me fait mal, je suis très triste encore aujourd'hui quand j'y pense...* » La visite sanitaire demeure néanmoins représentée comme un vécu d'hommes : reprenons l'exemple du film *Saisonniers en Suisse* où elle est documentée avec d'abondantes images d'archives mais où seuls des corps d'hommes sont rendus visibles.

L'expérience corporelle des saisonnières est également marquée par le paradoxe que représente leur assignation à des tâches le plus souvent « reproductives » et la négation simultanée de leur capacité reproductive. Ainsi le récit de Maria Di Bucchianico (*Temps présent*, 19 novembre 2009), mariée en 1960 à Pierino Di Bucchianico qui était saisonnier à Bienne. C'est en tant que saisonnière, elle aussi, que Maria a rejoint son époux en Suisse alors qu'elle était déjà enceinte. Dix jours après la naissance de l'enfant, la police est venue chercher Maria à son domicile pour lui intimer de retourner au travail : « *En Suisse, on travaille.* » Les parents ont été contraints de laisser leur fille Fiorenza dans un orphelinat de Soleure. Le régime d'exploitation libéral-sécuritaire plaçait fréquemment les saisonnières dans une situation de détresse face à la grossesse, menant parfois à l'avortement ou à l'abandon de l'enfant (par ex. : *L'Est vaudois*, 29 août 1991 : 7 ; *Le Nouvelliste*, 26 mars 1981 : 6 ; *24 Heures*, 25 mai 1989 : 8). La mainmise sur le corps des saisonnières trouvait même d'autres extensions puisque des patrons abusaient de leur fragilité statutaire pour exercer des chantages sexuels (par ex. : *Le Nouvelliste*, 7 septembre 1992 : 27). L'ampleur des avortements, des abandons d'enfant et des abus sexuels liés à la subordination légale des saisonnières n'a toutefois jamais été systématiquement évaluée et mériterait qu'un programme de recherche y soit consacré.

En élargissant la focale pour s'intéresser aux épouses de saisonniers qui n'étaient elles-mêmes pas détentrices du permis A, on constate que leur situation n'était guère enviable. Le regroupement familial n'étant pas autorisé, Agnese (entretien du 20 février 2019 avec Agnese, épouse de saisonnier italienne) est restée dans son petit

village calabrais avec les enfants au moment du départ de l'époux vers la Suisse au début des années 1960. Soumise à un fort contrôle social, elle décrit son existence d'alors comme celle d'une « *veuve blanche* ». Ni sorties ni une parole échangée en dehors du foyer : Agnese devait se donner corps et âme pour ses deux filles et sa belle-mère, ce qui impliquait l'exercice d'une activité très modestement rémunérée de couturière à domicile pour compléter le petit pécule envoyé par le mari. Alors que les conditions de vie des saisonniers – solitude, vie en baraque, exploitation, etc. – étaient (relativement) commentées dans le débat public, une autre réalité, parallèle et liée, était tue : celle des corps *absents*, et non pour autant libérés des effets conjugués de la politique migratoire et des normes de genre.

Les femmes qui bravaient l'interdiction du regroupement familial et qui vivaient en Suisse avec leur époux saisonnier se trouvaient en situation d'illégalité. L'illégalisation du séjour de ces femmes – et, le cas échéant, de celui des enfants – était un puissant vecteur d'insécurisation. Ainsi Agnese qui, ne parvenant pas à joindre les deux bouts en Italie, a décidé de retrouver son époux en Suisse avec ses deux filles : dénoncées à la police, elle et ses filles ont été expulsées. Comme Agnese, de nombreuses épouses de saisonniers ont été expulsées de Suisse. Dans un tel climat anxiogène, l'hypothèse de l'expulsion devenait très concrète, régulant ainsi les comportements des femmes mises en illégalité. Celles qui étaient au foyer bien souvent s'isolaient, tandis que celles qui avaient une activité salariée à l'extérieur rasaient les murs (entretien du 22 novembre 2019 avec Helena, épouse de saisonnier portugaise arrivée en 1977) et devaient composer avec les abus qu'elles pouvaient subir : salaires de misère, parfois non payés ou avec des retards, heures supplémentaires non payées, absence de jours de congé et de vacances, encaissement par l'employeur-euse des retenues sur le salaire prévues pour les cotisations sociales et les impôts, violences verbales et physiques, chantages sexuels, etc. La situation de ces travailleuses invisibles qui réalisaient pour la plupart des ménages ou qui aidaient par exemple dans les cuisines préfigurait à bien des égards celle des travailleuses « sans-papiers » contemporaines.

TRAVAILLEUSES « SANS-PAPIERS »

Le régime d'exploitation libéral-sécuritaire s'est recomposé dès les années 1990 dans un contexte renouvelé où la Suisse cherchait à « spécialiser » son économie et convoitait désormais officiellement une immigration européenne et qualifiée. Cette ouverture à l'Europe, marquée notamment par l'abandon du statut saisonnier au profit de la libre circulation, s'est appuyée sur l'exclusion de l'immigration extracommunautaire et peu qualifiée : la nouvelle figure de l'Étranger menaçant ne viendrait plus d'Europe méridionale, mais des pays du Sud dont la culture est trop « éloignée » (ARLETTAZ, ARLETTAZ, 2004 : 130-131 ; PIGUET, 2013 : 58-59). C'est ainsi que la migration des ressortissant-e-s désargenté-e-s de pays tiers a été interdite et criminalisée au nom de la sécurité⁹ alors que les secteurs précaires de l'économie suisse les

⁹ Si la migration en provenance de pays tiers (anciennement désignés comme « pays éloignés » ou « régions non traditionnelles de recrutement ») avait déjà été soumise à des restrictions auparavant, sa criminalisation est un fait plus récent qui renvoie à deux phénomènes qui se nourrissent l'un l'autre : d'une part, institutionnellement, le renforcement des sanctions pénales (voir art. 115 de

réclament et les recrutent. Une nouvelle économie politique des corps insécurisés est née de cette configuration où des permis de séjour/travail ne sont pas associés à des besoins économiques pourtant bien réels. Cette ambivalence structurelle a fait exploser le phénomène des travailleur-euse-s «sans-papiers». Les estimations (par ex. : BSS, 2015) varient, mais les spécialistes retiennent régulièrement aujourd’hui le nombre de 100 000 «sans-papiers» en Suisse. Beaucoup sont des femmes, venues d’Amérique latine ou encore des Philippines, recrutées dans les ménages suisses où le travail domestique est de plus en plus externalisé (RIANO, 2007 : 120). Alors que ces femmes prennent soin des foyers helvétiques, elles sont souvent aussi des mères qui doivent parallèlement porter seules la responsabilité de leur propre famille.

Il ressort des entretiens avec les «sans-papiers» que l’illégalité – autrement dit, l’hypothèse du contrôle policier et ses suites redoutées : arrestation, mise en détention et expulsion – pèse sur toutes les facettes de leur existence et représente un important facteur de fragilité, notamment vis-à-vis des employeur-euse-s. Si cette insécurisation frappe tou-te-s les travailleur-euse-s «sans-papiers», elle se décline de façon spécifique pour les femmes qui, en vertu des normes de genre, trouvent le plus souvent des revenus dans l’économie domestique. Aujourd’hui comme hier du temps du permis A, le travail domestique peine à être reconnu comme un travail. Il est à cet égard significatif de noter qu’il est exclu de la loi fédérale sur le travail¹⁰, tout en demeurant comparativement mal défendu sur le plan syndical au niveau suisse. L’invisibilité et la précarité du travail domestique doivent aussi être comprises d’un point de vue spatial : contrairement aux hommes «sans-papiers» qui ont pour beaucoup des collègues sur leur lieu de travail, par exemple sur les chantiers, les travailleuses domestiques «sans-papiers» se retrouvent seules face à leur patron-ne, dans un espace privé et intime. Pareillement atomisées, ces travailleuses ont davantage de difficultés à défendre leurs droits. La vulnérabilité liée à l’isolement s’accroît généralement quand le travail est effectué «*cama adentro*», à savoir en étant nourrie et logée chez l’employeur-euse.

Mercedes (entretien du 26 mars 2020 avec Mercedes, «sans-papiers» dominicaine arrivée en 1997) travaillait ainsi dans un ménage zurichois du matin au soir, les sept jours de la semaine, sans jour libre, pour 600 francs/mois. Elle était en permanence à disposition. Très isolée, elle n’a pas tout de suite réalisé que son salaire était anormalement bas. Ce n’est qu’en sortant du foyer pour faire les courses, en parlant à d’autres travailleuses domestiques latino-américaines, qu’elle a pu en prendre conscience. Étant seule, dans un pays dont elle ne parlait pas la langue, sans autorisation de séjour ni argent, elle ne pouvait toutefois pas quitter son travail. «*Je me sentais prisonnière, j’étais une esclave*», raconte Mercedes qui a vécu en ses mots «*l’enfer sans repos, sans échappatoire*». La situation de Mercedes s’est améliorée lorsque, quelques années plus tard, elle a pu passer au

la loi fédérale sur les étrangers du 16 décembre 2005) et le recours à la détention administrative pour gérer cette migration illégalisée et, d’autre part, dans le débat politique depuis une trentaine d’années, l’association de la figure migratoire du «clandestin» ou de l’«illégal» avec la criminalité (voir par ex. GARUFO, MAIRE, 2013 : 26-27).

¹⁰ Ce qui se traduit, malgré l’existence de contrats-types de travail aux niveaux cantonal et fédéral, par une protection lacunaire des travailleur-euse-s domestiques, notamment en matière de temps de travail et de repos (LEMPEN, SALEM, 2017).

travail « *cama afuera* ». Ce mode de travail, bien que porteur d'autonomie, ne dissipe toutefois pas les abus. Il s'accompagne par ailleurs habituellement d'une multiplication du nombre d'employeur-euse-s et donc des lieux de travail, ce qui exige de fréquents déplacements. Or ces derniers constituent autant d'épreuves pour ces corps invisibles au travail mais ultravisibles et donc contrôlés dans l'espace public en raison de leur racialisation. Juana (entretien du 25 mars 2020 avec Juana, « sans-papiers » bolivienne arrivée en 1999) sortait toujours de chez elle « *con el Jesús en la mano* », c'est-à-dire sans savoir si elle allait rentrer le soir ou être renvoyée en Bolivie.

ENTRE « VIE NUE » ET RÉSISTANCE

Malgré des évolutions contextuelles notables, force est de conclure à la permanence des effets croisés du régime migratoire libéral-sécuritaire et des normes de genre. Cette configuration insécurisante produit un sous-prolétariat de femmes immigrées, hier saisonnières ou épouses de saisonniers, aujourd'hui « sans-papiers », dont le travail est relégué dans des espaces d'invisibilité mais non moins extrait au bénéfice de l'économie suisse. La fragilité de leur condition se révèle avec acuité quand le corps-labeur se grippe (accident, maladie, grossesse, vieillesse) et devient alors indésirable, ou en temps de crise. La Suisse a ainsi pu limiter les conséquences de la crise pétrolière (1973-1976) en les répercutant significativement sur la main-d'œuvre étrangère « temporaire » dont il était aisé de disposer (PIGUET, 2013: 36-39); les femmes ont tout particulièrement servi d'« amortisseurs conjoncturels » (CASTELNUOVO-FRIGESSI, 1978: 56). Un parallèle peut être fait avec la crise sanitaire que nous traversons : à l'heure du confinement, ce sont des milliers de travailleuses domestiques « sans-papiers » qui ont perdu leur(s) emploi(s), sans préavis ni compensation, dès lors que leur(s) patron-ne(s) n'avai(en)t plus besoin d'elles (par ex. : Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève, 30 avril 2020). Dans une crise comme dans l'autre, avec des permis temporaires ou sans permis, les travailleuses immigrées sont réduites à des corps exploitables et « jetables » après utilisation : la « vie nue ».

Le corps de ces femmes n'est pas pour autant le réceptacle passif des discours déshumanisants dans lesquelles le pouvoir cherche à les enfermer; les réglementations coercitives n'épuisent pas les contours de leur existence sociale. « *Là où il y a pouvoir, il y a résistance* » écrivait Foucault (1976: 125) et cette consubstantialité est l'autre aspect crucial qui se dégage de l'analyse. Leur corps est résistant au pouvoir quand il se camoufle par l'habillement et la gestuelle pour éviter de se faire remarquer par la police ou, au contraire, quand il sort de l'ombre et se dévoile dans l'espace public pour manifester contre les injustices. Alors que seule l'utilité économique de leur corps est valorisée, la maternité peut aussi être considérée comme un acte subversif: pensons à toutes ces saisonnières, ces épouses de saisonniers et ces « sans-papiers » qui, malgré de fortes entraves, ont exercé la maternité à distance ou en coprésence physique avec leurs enfants illégalisés.

Fondamentalement, les femmes du sous-prolétariat immigré mobilisent leur corps-labeur de manière instrumentale pour assurer leur subsistance et celle de leur famille dans un contexte de migration insécurisée. « *Je pensais toujours à mes filles, elles me faisaient tenir* », s'enorgueillit Rosa (entretien du 16 mars 2020 avec

Rosa, «sans-papiers» péruvienne arrivée en 2006) qui n’a cessé de repousser les limites de son corps pour agrandir le champ des possibles de sa famille, étant par exemple capable de reprendre ses ménages quinze jours seulement après avoir brisé son avant-bras dans un accident. Quelques décennies plus tôt, Agnese avait dû faire preuve d’une même résilience pour porter sa famille à bout de bras. Son époux «*ne l’aidait à rien*» à la maison alors qu’elle travaillait comme lui contre rémunération en dehors du foyer, ce qui amène cette octogénaire à dire aujourd’hui avec une fierté mêlée d’ironie : «*Moi, j’ai fait femme et homme.*»

Si les normes de genre pèsent massivement sur leur existence, ces femmes se les approprient parfois aussi à leur avantage. C’est le cas aujourd’hui des travailleuses «sans-papiers» qui trouvent plus aisément du travail en Suisse que les hommes car l’économie domestique est le secteur où la majorité des «sans-papiers» sont recruté·e·s (BSS, 2015 : 50) et ces emplois du «*care*» sont normativement attribués aux femmes. En saisissant ces opportunités, elles peuvent par exemple parvenir à rééquilibrer le rapport de force au sein du couple et font ainsi de leur migration une expérience émancipatrice en dépit des contraintes qui y sont associées. Ana Lucía (entretien du 27 mars 2020 avec Ana Lucía, fille de «sans-papiers» d’Équateur arrivée en 2000) explique en ce sens que sa mère «*baissait la tête*» en Équateur devant la figure d’autorité du mari, mais que la migration en Suisse, malgré la précarité, l’a changée : «*Quand elle est venue ici, elle a vu qu’elle était apte à faire les choses, à prendre les responsabilités. Elle a changé de personnalité.*»

CONCLUSION

Le présent article a cherché à éclairer les marges où les travailleuses sous-prolétariennes immigrées ont été tenues. Ce pan encore méconnu et sous-étudié de l’histoire suisse s’est révélé dans le sillage d’un dialogue fructueux avec les études sur la sécurisation de la migration et la recherche féministe. Le cas de la Suisse a permis de penser l’économie politique de l’(in)sécurisation de la migration, une dimension largement omise dans la littérature spécialisée. Les exemples des saisonnières et des «sans-papiers» ont montré en quoi constituer l’immigration en menace existentielle («*Überfremdung*»), tout en lui conférant une utilité économique, sert à façonner une main-d’œuvre étrangère exploitable puisqu’(in)sécurisée. L’article a rendu compte de ce régime d’exploitation libéral-sécuritaire à partir du corps, un objet dont les théoriciennes féministes se sont emparées depuis longtemps mais qui demeure négligé en sciences sociales. L’adoption de cette focale a dévoilé la multidimensionnalité des opérations du pouvoir : le corps immigré est tout à la fois un outil narratif qui produit des effets de vérité (films, affiches), une surface d’inscription (visites sanitaires, contrôles policiers), une matérialité exploitée (au travail) et un site de résistance (par le travail, le jeu du visible et de l’invisible, la maternité). L’article a relevé combien la mise au travail de ce corps (in)sécurisé est réglée par un régime de genre qui marque l’expérience des femmes du sceau de l’invisibilisation sociale et spatiale.

BIBLIOGRAPHIE

- 24 HEURES, 1989: «Bébé abandonné de Sion: la détresse de la mère», 25 mai 1989.
- AFONSO Alexandre, 2019: «Migrant Workers or Working Women? Comparing Labour Supply Policies in Post-War Europe», *Journal of Comparative Policy Analysis* 21(3), 251-269.
- ARLETTAZ Gérald, ARLETTAZ Silvia, 2004: *La Suisse et les étrangers*, Lausanne, Antipodes.
- ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE, Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), 26 mars 1931 – *Feuille fédérale*, vol. 1, cahier 13, 1^{er} avril 1931, 437-446.
- ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE, Loi fédérale sur les étrangers (LEtr), 16 décembre 2005 – *Recueil officiel* 2007 5437 (état le 1^{er} janvier 2008).
- BORDO Susan, 1993: *Unbearable Weight, Feminism, Western Culture, and the Body*, Berkeley; Los Angeles; Londres, UC Press.
- BOURBEAU Philippe, 2011: *The securitization of migration*, Londres, Routledge.
- BUTLER Judith, 2017: *Le pouvoir des mots*, Paris, Éditions Amsterdam.
- BUZAN BAITY, WÆVER Ole, DE WILDE Jaap, 1998: *Security: A New Framework for Analysis*, Londres; Colorado, Lynne Rienner Publishers.
- BSS, avec SWISS FORUM FOR MIGRATION AND POPULATION STUDIES et l'UNIVERSITÉ DE GENÈVE, 2015: *Les sans-papiers en Suisse en 2015*, 12 décembre 2015.
- CALVARUSO Claudio, 1974: *Sous-prolétariat en Suisse*, Yverdon, Éditions de la Thière.
- CASTELNUOVO-FRIGESSI Delia, 1978: *La condition immigrée*, Lausanne, Éditions d'En bas.
- COLLECTIF DE SOUTIEN AUX SANS-PAPIERS DE GENÈVE, 2020: *Lettre au Conseil d'État*, 30 avril 2020.
- DAHINDEN Janine, ROSENDE Magdalena, BENELLI Natalie, HANSELMANN Magaly, LEMPEN Karine, 2007: «Migrations: genre et frontières – frontières de genre», *Nouvelles Questions féministes* 26(1), 4-14.
- DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE, instructions du 12 juillet 1973 aux polices cantonales – Archives fédérales suisses, E4001E#1985/152# 225*, 0005.10.01, Fremdarbeiterregelung, Regelung 72, 73.
- FIBBI Rosita, 1995: «Femmes étrangères en Suisse», Intervention à l'AG de la SKAF, Berne.
- FIBBI Rosita, BOLZMAN Claudio, VIAL Marie, GUILLON Michelle, 2001: «À l'écoute des femmes immigrées: témoignages et mémoire», *Revue européenne des migrations internationales* 17(1), 127-150.
- FISCHER Carolin, DAHINDEN Janine, 2017: «Gender representations in politics of belonging: An analysis of Swiss immigration regulation from the 19th century until today», *Ethnicities* 17(4), 445-468.
- FOUCAULT Michel, 1975: *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT Michel, 1976: *Histoire de la sexualité I: La volonté de savoir*, Paris, Gallimard.
- GARUFO Francesco, MAIRE Christelle, 2013: *L'étranger à l'affiche*, Neuchâtel, Alphil.
- GLOBAL CITIZENSHIP OBSERVATORY, 2016: *Comment les pays d'Europe et la Suisse régulent-ils l'accès à la citoyenneté?*, Données présentées sur le site du NCCR on the move, <https://nccr-onthemove.ch/indicators/how-inclusive-are-swiss-and-european-citizenship-laws/>
- GUYOT Jean et al., 1977: *Des femmes immigrées parlent*, Paris; Genève, L'Harmattan-CETIM.

- HAMPSHIRE James, 2009: «Disembedding Liberalism? Immigration Politics and Security in Britain since 9/11», in: GIVENS Terri *et al.* (éd.), *Immigration Policy and Security*, New York; Londres, Routledge, 109-129.
- HAZAN Pierre, HAZAN Yaël Reinharz, 1996: *La Suisse des bons sentiments*, Genève, Éditions Métropolis.
- HUYSMANS Jef, SQUIRE Vicki, 2017: «Migration and Security», in: DUNN Myriam, BALZACQ Thierry (éd.), *The Routledge Handbook of Security Studies*, Londres, Routledge, 161-171.
- KARYOTIS Georgios, 2012: «Securitization of Migration in Greece: Process, Motives, and Implications», *International Political Sociology* 6(4), 390-408.
- LA TERRE VALAISANNE, 1978: «Chambre valaisanne d'agriculture: notice concernant les saisonniers agricoles», 15 mars 1978.
- LEMPEN Karine, SALEM Rachel, 2017: «Travail domestique en Suisse: défis liés à la réglementation d'un emploi atypique», *Droit du travail* 2, 79-91.
- LE NOUVELLISTE, 1981: «La réalité d'une discrimination», 26 mars 1981.
- LE NOUVELLISTE, 1992: «De la galanterie au harcèlement», 7 septembre 1992.
- L'EST VAUDOIS, 1991: «SOS Futures mères du Chablais Vaud-Valais a cinq ans», 29 août 1991.
- LEY Katharina, 1981: «Migrant Women: Is Migration a Blessing or a Handicap? Situation of Migrant Women in Switzerland», *International Migration* 19(1-2), 83-93.
- MAYENFISH Alex, 2003: *Saisonniers en Suisse: une vie à la dure* (film).
- MOTTIER Véronique, 2006: «Eugenics and the Swiss Gender Regime: Women's Bodies and the Struggle Against Difference», *Swiss Journal of Sociology* 32(2), 253-267.
- MOUNTZ Alison, 2018: «Political geography III: Bodies», *Progress in Human Geography* 42(5), 759-769.
- OCDE, 2019: *Données Migration*, <https://data.oecd.org/fr/societe.htm#profile-Migration>.
- PIGUET Étienne, 2013: *L'immigration en Suisse*, Lausanne, PPUR.
- RIAÑO Yvonne, 2007: «Migration des femmes latino-américaines universitaires en Suisse: géographies migratoires, motifs de migration et questions de genre», in: BOLZMAN Claudio, CARBAJAL Myrian, MAINARDI Giuditta (éd.), *La Suisse au rythme latino*, Genève, IES Éditions, 115-136.
- SANTOS RODRIGUEZ Victor, 2020: *Gouvernement par la peur, insécurisation lucrative: une histoire de la Suisse moderne depuis les marges immigrées*, thèse de doctorat, Genève, IHEID.
- SHAUKAT Saffia, 2013: «L'approccio di genere alla prova delle migrazioni di stagionali in Svizzera (1949-1973). Questioni di metodo», in: BADINO Anna, INAUDI Silvia (éd.), *Migrazioni femminili attraverso le Alpi*, Milano, Franco Angeli, 87-99.
- SHINKO Rosemary, 2013: «Theorizing the Body in IR», in: SALTER Mark, MUTLU Can (éd.), *Research Methods in Critical Security Studies*, Londres; New York, Routledge, 162-164.
- STASZAK Jean-François, 2017: «Les frontières du genre», in: STASZAK Jean-François (éd.), *Frontières en tous genres*, Rennes, PUR, 37-60.
- TEMPS PRÉSENT, TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE, 2009: «Les enfants du placard», 19 novembre 2009.
- WILCOX Lauren, 2015: *Bodies of Violence*, Oxford; New York, OU Press.

FROM FEMALE SEASONAL WORKERS TO ‘SANS-PAPIERS’: MIGRATION, GENDER AND THE POLITICAL ECONOMY OF (IN)SECURITIZED BODIES IN SWITZERLAND

Based on a feminist ontology focused on bodies, this article accounts for the intersecting effects of the liberal-security migration regime and gender norms in Switzerland. It shows how this securitizing configuration produces a sub-proletariat of immigrant women whose labor is relegated to invisibility but which is no less extracted for the benefit of the economy. This perspective sheds light on the condition of female seasonal workers and wives of seasonal workers in the past, while highlighting the continuity between their situation and that of today’s female ‘undocumented’ workers. The embodied narratives of insecurity tell of the consubstantial relationship that links domination and resistance.

Key words: *bodies, migration, (in)security, gender, labor.*

VON SAISONARBEITERINNEN ZU «SANS-PAPIERS»: MIGRATION, GESCHLECHT UND POLITISCHE ÖKONOMIE DER (UN-)GESICHERTEN KÖRPER IN DER SCHWEIZ

Mit einer feministischen Ontologie, die sich auf Körper konzentriert, berichtet dieser Artikel über die sich überschneidenden Effekte des liberal-sicherheitsorientierten Migrationsregimes und der Geschlechternormen in der Schweiz. Er zeigt, wie diese unsichere Konfiguration ein Subproletariat von Migrantinnen hervorbringt, deren Arbeit in unsichtbare Räume verbannt, aber trotzdem zum Nutzen der Wirtschaft extrahiert wird. Diese Perspektive beleuchtet die Situation der Saisonarbeiterinnen und Ehefrauen von Saisonarbeitern in der Vergangenheit und hebt gleichzeitig die Kontinuität zwischen ihrer Situation und der der «undokumentierten» Arbeiterinnen von heute hervor. Die verkörperten Erzählungen von Unsicherheit erzählen von der konsubstanziellen Beziehung, die Herrschaft und Widerstand miteinander verbindet.

Stichwörter: *Körper, Migration, (Un-)Sicherheit, Geschlecht, Arbeit.*